

L'économie sociale et solidaire au Maroc à l'ère du COVID 19 : Entre résistance et participation au changement

The social and solidarity economy in Morocco in the era of COVID 19 : Between resistance and participation in change

Sanaa DFOUF

Doctorante

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales – Mohammedia

Université Hassan 2 – Maroc

Laboratoire de recherche en performance économique et logistique

Sanaadf.prof@gmail.com

Zouhair LAKHYAR

Professeur d'enseignement supérieur

Faculté des sciences juridiques économiques et sociales – Mohammedia

Université Hassan 2 – Maroc

Laboratoire de recherche en performance économique et logistique

zlakhyar@yahoo.fr

Date de soumission : 25/09/2021

Date d'acceptation : 30/10/2021

Pour citer cet article :

DFOUF, S & LAKHYAR, Z (2021) «L'économie sociale et solidaire au Maroc à l'ère du COVID 19 : Entre résistance et participation au changement », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 4 » pp : 898 - 914

Résumé

Une crise sans précédente sur différents aspects sanitaire, économique, politique, financière et social a traversé le monde brutalement et d'une manière inattendue. Ainsi plusieurs secteurs économiques ont ressenti l'impact inéluctable de cette crise induisant des changements stratégiques importants.

L'économie sociale et solidaire joue un rôle primordial qui se manifeste à prendre en compte et à diminuer les impacts à court et à long terme du COVID-19 qui contribue de manière spécifique à un tel changement post-crise. D'une part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire disposent de solutions collectives à court terme, qui renforcent les services publics et complètent l'action des gouvernements. D'autre part, l'économie sociale et solidaire offre des alternatives économiques à long terme, promeut des modèles inclusifs et durables, et renforce l'accès à de nombreux droits humains.

En effet, ce présent article tente à présenter d'une façon concise et brève une lecture du rôle de l'économie sociale et solidaire comme levier de performance et un élément clé en temps de crise et plus particulièrement pendant la crise du COVID-19, et de démontrer la capacité et la diversité du potentiel de l'économie sociale et solidaire à surmonter les inégalités allongées causées par la crise sur le plan socio-économique au Maroc.

Mots clés : Economie sociale et solidaire (ESS); performance ; crise sanitaire COVID19 ; impact ; inégalités ; alternatives.

Abstract

An unprecedented crisis on various aspects of health, economic, political, financial and social has crossed the world suddenly and unexpectedly. Thus, several economic sectors have felt the unavoidable impact of this crisis inducing important strategic changes.

The social and solidarity economy plays a key role in taking into account and reducing the short and long term impacts of the COVID-19, which contributes in a specific way to such a post-crisis change. On the one hand, social and solidarity economy actors have short-term collective solutions that strengthen public services and complement government action. On the other hand, the social solidarity economy offers long-term economic alternatives, promotes inclusive and sustainable models, and strengthens access to many human rights.

Indeed, this article attempts to present in a concise and brief way a reading of the role of the social and solidarity economy as a lever of performance and a key element in times of crisis

and more specifically during the COVID-19 crisis, and to demonstrate the capacity and diversity of the potential of the social and solidarity economy to overcome the prolonged inequalities caused by the crisis on the socio-economic level in Morocco.

Keywords Social and solidarity economy (SSE); performance; health crisis COVID19; impact; inequalities ; alternatives

Introduction

António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies : « Il s'agit avant tout d'une crise humaine qui appelle à la solidarité ». Suite à cette crise du COVID-19, les gouvernements des pays à travers le monde se sont retrouvés devant deux choix, la mort des citoyens ou la mort de l'économie. La décision est difficile étant donné que la crise est socio-économique. Les personnes vulnérables bénéficient de la continuité des activités, tandis que le danger de la propagation du virus les entoure. Les nations sont amenées donc à retrouver des solutions optimales pour ne pas conserver la continuité de développement de leurs économies ou la dégradation de l'état sanitaire de leurs peuples au détriment l'un de l'autre, d'où l'intérêt du sujet.

Au Maroc, l'économie est affectée par l'effondrement économique global, qui touche notamment l'Europe, son principal partenaire commercial. Les mesures de confinement pour faire face à la propagation de la pandémie montrent-elles aussi des effets négatifs rapides sur l'économie.

Au cours de cette pandémie, l'économie sociale et solidaire apparaît à la fois comme une réponse à la crise et comme un secteur fragilisé. Dès le début de la pandémie, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), ont rappelé leur importance. Et la nécessité de leurs actions, tournées vers les besoins sociaux, sanitaires, sportifs ou culturels. "L'économie sociale et solidaire peut et doit incarner la norme d'une économie d'après-crise", soutient l'Observatoire de l'ESS.

Nous proposons dans cet article d'analyser le concept de la performance de l'ESS en temps de crise afin de répondre à la question suivante : ***Dans quelle mesure cette économie alternative peut jouer un rôle essentiel dans la prise en compte, l'atténuation des impacts du COVID19 et la participation au changement post-crise au Maroc ?***

En effet, ce travail de recherche s'articule autour de deux parties. Dans la première partie nous avons essayé de présenter le fondement théorique et les organismes de l'ESS. Ensuite dans la deuxième partie nous avons cherché à expliquer comment l'ESS a joué un véritable rôle dans l'atténuation des impacts de la crise sur le plan socio-économique au Maroc.

1. ORIGINES ET DEFINITIONS DE L'ESS

Historiquement, les premières structures coopératives et mutualistes sont mises en place par les pionniers équitables de Rochdale en Angleterre (1844) et par Friedrich Wilhelm, et Raiffeisen en Allemagne(1847). Cependant, à la fin du XXème siècle quelques pays européens ont manifesté clairement leur intérêt pour l'organisation typiques de l'économie sociale et solidaire, telles que les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles à cause des effets néfastes de la crise du système d'Etat-providence et d'économie mixte. (Poulalion.G. (1993))

Par conséquent, concernant l'origine du terme, on peut en déduire que la notion de l'économie sociale et solidaire a commencé d'avoir le jour dans la société ou d'être reconnue depuis la fin du XX siècle grâce à ces formes qui lui a fait gagner du terrain au sein de la communauté internationale.

L'économie sociale et solidaire c'est en effet des personnes qui se regroupent pour réaliser un projet social, culturel, économique en vue de répondre à des besoins collectifs (J.F. Draperi, 2011).

Pour accoster à une meilleure compréhension de l'économie sociale et solidaire, cette partie est subdivisée en trois points. Le premier s'intéresse à la définition de l'économie sociale. Le deuxième, quant à lui, a pour objet d'analyser le concept de l'économie solidaire ainsi que le dernier se focalise sur l'économie sociale et solidaire.

1.1 L'économie sociale

L'économie sociale définit l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations et fondations partageant des particularités qui les distinguent des entreprises individuelles, des entreprises publiques et des sociétés de capitaux. Ces entreprises d'économie sociale se distinguent des entreprises individuelles par leur caractère collectif. Elles se distinguent des entreprises publiques par leur caractère privé. Enfin, elles se distinguent des sociétés de capitaux parce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération du capital, principe de « l'acapitalisme » (C. Collette et B. Pigé, 2008).

L'économie sociale se conçoit aujourd'hui comme un ensemble d'entreprises d'un type particulier, ces entreprises sont créées par des groupements de personnes réunies pour répondre à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits : travailler ensemble dans de bonnes conditions, en réalisant une activité qui a du sens, consommer différemment en privilégiant

des produits biologiques, se prémunir contre des risques en mutualisant, réaliser une activité sociale ou culturelle au bénéfice des personnes exclues, acheter du matériel dont on partage l'usage, construire un habitat de qualité (J.F. Draperi 2011).

A partir de ces définitions, l'économie sociale propose la socialisation des gains en combinant différentes logiques, c'est une économie qui place l'être humain au centre de ses préoccupations pour réaliser des projets du développement local.

1.2 L'économie solidaire

L'économie solidaire peut être abordée comme l'ensemble des activités contribuant à démocratiser l'économie par des engagements citoyens. Cette dénomination s'est imposée dès les années 1980 dans les pays latins, en Amérique du Sud et en Europe. Elle s'est ensuite diffusée rapidement et est désormais utilisée dans d'autres contextes et d'autres langues, que ce soit en Afrique, en Amérique du Nord ou en Asie. (Jean-Louis Laville).

À partir du tiers-secteur, B. Eme et J. L. Laville ont théorisé l'économie solidaire. Ils reprennent les trois sources économiques identifiées par Delors et Polanyi, mais alors que le tiers-secteur tend à distinguer les logiques, l'économie solidaire articule l'économie marchande, l'économie non marchande et l'économie non monétaire. (DRAPERI, J-F., 2007)

En outre l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale en se référant aux principes de justice, d'égalité et de solidarité. Mais l'économie solidaire se définit par ses finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement. Elle rassemble un ensemble diversifié de pratiques économiques, comme par exemple, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, commerce équitable, les structures en faveur du développement durable. (C. Collette et B. Pigé, 2008)

A cet effet, on peut constater à partir ces définitions qu'il y a une certaine complémentarité entre l'économie sociale et l'économie solidaire en vue d'aboutir à une conception commune, celle de l'économie sociale et solidaire.

1.3 L'économie sociale et solidaire

Il existe aujourd'hui deux conceptions distinctes : économie sociale et économie solidaire, dont la complémentarité est encore largement à construire pour arriver à une économie sociale et solidaire qui se représente comme unitaire dans sa diversité. Mais l'économie sociale comme l'économie solidaire ne prend sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle

plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. C'est en accentuant les coopérations sur des projets concrets entre économie sociale et économie solidaire, en confirmant les modifications positives des rapports aux pouvoirs publics, à la recherche et aux mouvements sociaux qu'il est concevable d'arriver à une stratégie d'économie sociale et solidaire. (Jean-Louis Laville)

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut être définie comme une contribution aux alternatives au libéralisme (Merlant et al 2003) et à l'avènement d'une économie plurielle (Aznar et al. 1997).

A cet égard, la Charte de l'économie sociale a défini en 1995 l'économie sociale et solidaire selon cinq critères notamment la libre adhésion, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique, l'utilité sociale ou collective du projet et la mixité des ressources (Collette & Pigé, 2008).

En somme, toutes ces définitions se mettent que l'économie sociale et solidaire n'est pas une économie alternative ni une économie complémentaire, mais en réalité une économie parallèle qui constitue, aux côtés du secteur privé et du secteur public, un troisième pilier sur lequel peut reposer une économie équilibrée.

En dépit de ces définitions antérieures, comme point commun, nous pouvons dire que l'ESS désigne l'ensemble des activités économiques n'ayant pas pour objectif principal le profit. Elles peuvent prendre des formes juridiques diversifiées : associations, coopératives, mutuelles. La nature des activités de l'ESS se caractérise par une grande variété : insertion sociale, culture, logement, sport, développement communautaire, etc. Ainsi, l'ESS s'est constituée afin de répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'Etat ou par le marché, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

En effet, ces définitions s'articulent autour du fait qu'il s'agit d'une économie qui a les moyens et les capacités de faire mobiliser des richesses matérielles ainsi qu'immatérielles dans une synergie solidaire apte de répondre aux exigences d'un modèle de développement inclusif et intégré et de faire face aux effets néfastes des crises économiques éventuelles.

2. LE CORONAVIRUS ET L'ESS AU MAROC

2.1 Economie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire est un concept relativement récent au Maroc. Elle est définie comme un mode de production alternatif, les récents développements s'appuient sur un

aspect traditionnel et sur les conceptualisations internationales. Le législateur marocain, au lendemain de l'indépendance, a commencé très tôt à doter le pays d'un cadre juridique pour ce qui deviendra par la suite et qu'il est convenu, aujourd'hui un peu partout, d'appeler l'économie sociale. Cet intérêt de la part des instances officielles a été couronné par la création d'un ministère chargé de l'économie sociale.

En 18 mai 2005, Sa Majesté le Roi a lancé l'avènement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), les organisations de l'économie sociale et particulièrement les coopératives et les associations, sont appelées à jouer un rôle primordial : mobilisation et organisation de la population cible, identification de projets viables, contribution au financement, concrétisation ou accompagnement des projets, etc.; ce qui nécessite, de leur part, des compétences particulières.

Le Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire (RAMESS) a été créé en 2006 à partir d'un parterre de 24 organisations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il est actuellement constitué de 353 associations, 116 coopératives et de Groupement d'Intérêt Economiques (GIE) (Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2013).

En 2011, La mise en place d'une stratégie nationale pour le développement de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) qui intervient dans un contexte national caractérisé par une prise de conscience générale de l'ensemble des acteurs nationaux de l'importance du secteur de l'économie sociale et solidaire dans la création de la valeur ajoutée et de l'emploi, dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion et dans l'aboutissement des différentes stratégies et programmes sectoriels. Dans ce cadre la stratégie a défini l'économie sociale et solidaire comme « l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires » (p. 28).

Nous ne pouvons pas parler de l'ESS sans parler de ces principaux acteurs qui sont : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

2.1.1 Les coopératives :

Les coopératives ont été implantés par les producteurs marocains à partir de 1937 par les autorités du protectorat pour des raisons politiques dont 62 coopératives ont été fonctionnelles à la veille de l'Indépendance dont la majorité ont été des coopératives agricoles et artisanales.

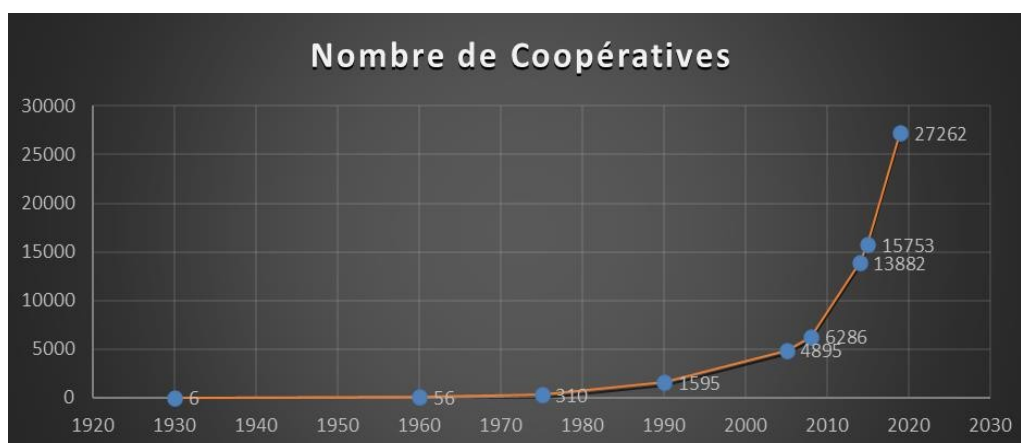
Après l'Indépendance, l'Etat a pris un certain nombre de mesures pour encourager leur développement par la promulgation de plusieurs textes juridiques. L'ODCO a été créée en 1962 pour avoir plus de d'information et de coordination.

Le corps coopératif au Maroc est régi par le Dahir n° 1-83-226 du 9 Moharrem 1405 (5 Octobre 1984) portant promulgation de la loi n°24-83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'Office du Développement de la Coopération, tel qu'il a été modifié par Dahir portant loi n°1-93-166 du 22 Rabia I 1414 (10 Septembre 1993).

La loi n°112.12 a été promulguée par le Dahir 189.14.1 du 21 Novembre 2014 et publiée au Bulletin Officielle n°6318 du 18 Décembre 2014 concerne la réforme du statut des coopératives à dépasser les défaillances du cadre juridique afin de composer des mécanismes juridiques ajustés aux coopératives, dont l'objectif de faciliter leurs créations, accroître leurs rentabilités, et adopter une bonne gouvernance; aussi réduire le nombre des membres fondateurs décroît de 7 à 5 ; etc.

En 2019, le nombre des coopératives s'est augmenté à 27.262 et de 563776 coopérateurs, tandis qu'en 2013 le nombre de coopératives s'est élevé à plus de 12.000 entités avec un effectif total d'adhérents qui a dépassé les 440.000 personnes et 13882 coopératives en 2014. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui portent essentiellement à l'accompagnement des acteurs étatiques, des organisations internationales, de la société civile et l'engagement de la population locale. (Voir figure 1)

Figure N°1 : Le niveau d'augmentation du nombre des coopératives



Source : Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP

L'ensemble des coopératives du Maroc sont répartis par secteur et permet de ressortir que le

secteur de l'agriculture monopolise la majorité de l'ensemble des coopératives, avec plus des deux tiers des entités créées en 2013 et avec un nombre de 17582 en 2019. Pour l'année 2020, les chiffres ont respectivement atteint 40.531 coopératives et 646.901 adhérents. Pour les coopératives qui travaillent dans le domaine de l'artisanat représentent 14% en 2013, 4939 entités en 2019 et 6513 coopératives en 2020.

Le tissu coopératif marocain est devenu plus riche par l'arrivée de nouveaux secteurs citant des coopératives de scolarisation de commercialisation électronique, de services à domicile (Données cartographiques clés Maroc ICA-EU PARTNERSHIP).

En outre, le secteur du commerce et services est parmi les secteurs nouvellement apparus, il qui enregistre 735 coopératives, le secteur de l'habitat qui a approximativement 1.219 unités avec 51.036 adhérents, 495 coopératives de pêche avec 7.587 adhérents, 446 coopératives actives dans le secteur des forêts avec 11.755 adhérents, 442 coopératives dans le secteur d'alphabétisation avec 2.878 adhérents et enfin 253 coopératives dans le tourisme avec 1.433 adhérents. (ODCO)

2.1.2 Les associations

L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. En effet, l'article premier du dahir du 15 novembre 1958 vient pour réglementer le droit des associations au Maroc. (Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association).

Le Maroc dispose d'un tissu associatif diversifié :

- Un tissu associatif constitué de près de 50.000 associations.
- Un tissu relativement diversifié embrassant différents domaines d'activité
- Avec toutefois une prédilection aux actions à caractère économique et social notamment le développement local (22% des associations), social (21%) ou culturel et récréatif (22%).(La stratégie nationale pour le développement de l'économie sociale et solidaire (2010-2020))

2.1.3 Les mutuelles

Le secteur des mutuelles au Maroc est dominé par les mutuelles du secteur public ...

- Le secteur mutualiste marocain est animé par une cinquantaine d'institutions.

- La moitié de celles-ci sont des mutuelles de couverture sanitaire, dont 8 publiques regroupées dans la CNOPS.
- 43% sont des sociétés de cautionnement mutuel qui opèrent dans les secteurs de l'artisanat (11 mutuelles regroupant 8840 artisans), du transport (6 avec 8979 exploitants de voitures de transport), de la pêche (3 avec 675 pêcheurs) et de la PME (2 avec 517 commerçants et jeunes promoteurs).
- 3 mutuelles d'Assurance (Mutuelle Agricole d'Assurance (MAMDA), la Mutuelle d'Assurance des Transporteurs Unis (MATU) et la Mutuelle d'Assurance sur les accidents de route et de travail.

Au Maroc la mutualité est régie par Dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 Novembre 1963) portant statut de la Mutualité. Selon l'article premier : « Les sociétés mutualistes sont des groupements à but non lucratif qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine » (ACAPS).

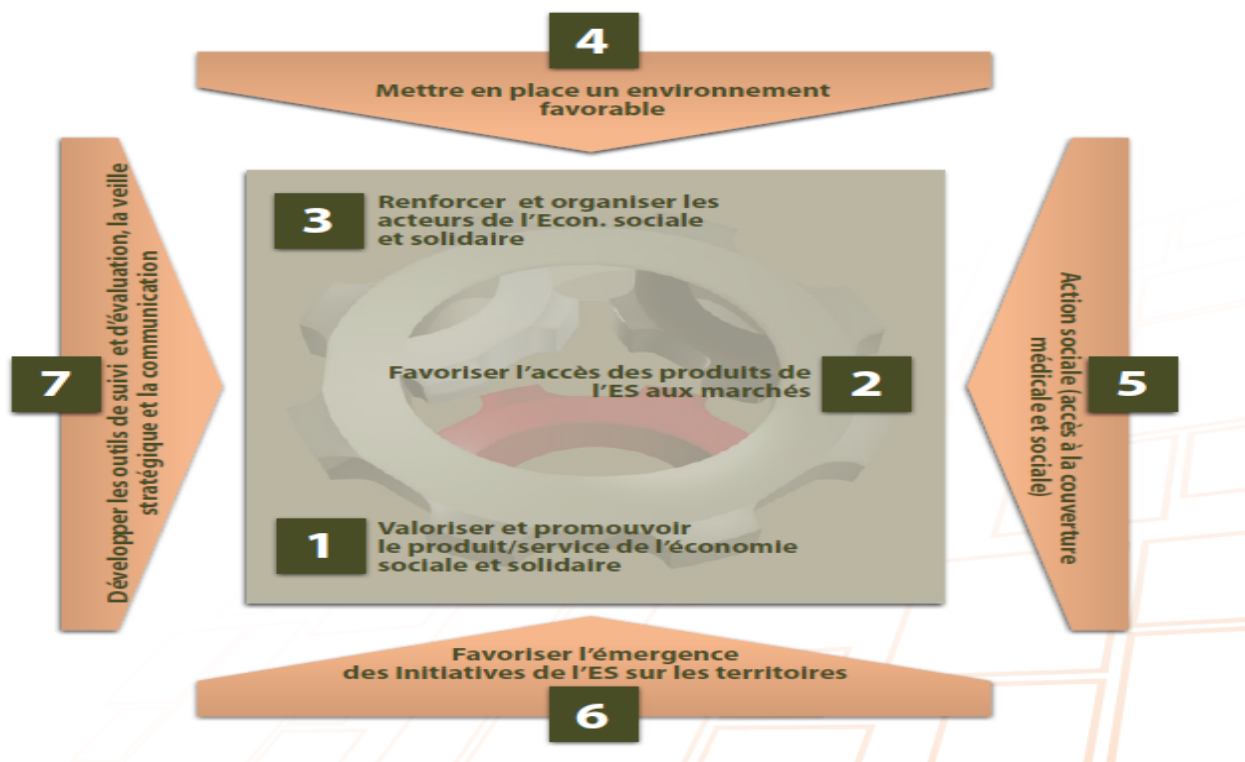
Finalement, et d'après la présentation de ces acteurs, il ressort clairement que l'image dynamique et fragmentée de l'ESS du Maroc contraste fortement avec l'image observée dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord ou du Sud où le concept d'Économie Sociale et Solidaire, répond à un champ plus large des besoins sociétaux en proposant une économie et un mode de production alternatifs.

2.2 L'ESS au Maroc et la crise du COVID-19

Au Maroc le soutien à l'économie sociale et solidaire est basé sur des choix stratégiques qui s'articulent sur le progrès dans l'attractivité du produit/service des entreprises de l'économie sociale, ainsi que l'amélioration de l'accès des produits de l'ESS au marché qui constitue une des contraintes majeures qui freinent le développement, la promotion, l'accompagnement et l'encadrement des organisations de l'économie sociale et solidaire dans notre pays pour améliorer le mode de gestion interne (La stratégie nationale de l'ESS 2010-2020).

A cet égard, le plan d'action stratégique qui est conçu entre 2010 et 2020 a mis l'accent sur les stratégies visant à promouvoir les organisations de l'ESS et à soutenir leur création. (Voir figure 2)

Figure 2 : Les axes stratégiques pour promouvoir des initiatives l'ESS



Source : la stratégie nationale de l'ESS (2010-2020)

En effet, le développement de l'économie sociale et solidaire passe indéniablement par la mise en place d'un environnement global propice à l'émergence et au développement des initiatives locales sur tous les plans, sanitaire, institutionnel, juridique et financier.

Comprendre les transformations du rôle et de la place de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les mutations actuelles nécessite un double changement de perceptions. Il s'agit, d'une part, de combiner une approche de la crise actuelle appréhendée comme une crise conjoncturelle et une approche la considérant comme structurelle et, d'autre part, d'enrichir l'analyse traditionnelle de l'entreprise de l'économie sociale et solidaire (EESS) comme la combinaison d'une association et d'une entreprise par une approche institutionnaliste. Cette dernière, à caractère englobant, permet d'inscrire l'EESS comme une construction sociale, productrice de valeurs, de normes et de règles spécifiques, et donc comme un acteur du mode de régulation socio-économique. (Danièle Demoustier et Gabriel Colletis 2012).

Au niveau de l'Economie Solidaire et Sociale (ESS), l'impact du COVID 19 est également très contrasté mais pour des raisons différentes. Certains secteurs d'activité ont également dû être arrêtés mais d'autres ont rencontré au contraire, une opportunité pour se déployer. C'est

notamment le cas des services liés à l'alimentation des produits de base comme les fruits et les légumes. Les producteurs maraîchers, mais également laitiers et de viande, ont augmenté leurs ventes directes au public. De ce fait, cette crise est bénéfique pour les circuits courts et la production locale, constituant des traits essentiels de l'ESS.

Cependant, la crise actuelle au Maroc est une opportunité pour le domaine de l'économie sociale et solidaire afin de déployer la créativité en termes de solidarité. Le secrétaire générale de l'ONU a également déclaré que: « l'économie sociale et solidaire incarne un autre modèle qui recherche un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience environnementale ».

Au niveau national, le sens de créativité en termes de solidarité se reflète clairement dans les mesures prises par le gouvernement:

- Permettre à certaines personnes d'accéder à des biens ou services dont elles étaient exclues depuis longtemps, comme par exemple le logement, l'alimentation, la santé...
- Créer de nouvelles modalités d'accompagnement (lien moins utilitaire mais plus relationnel à travers le contact à distance)
- Recourir à des pratiques nouvelles de solidarité collective (le chèque-services ou l'aide aux entreprises d'insertion)
- Encourager les entreprises à développer leur responsabilité sociétale (en interrogeant la distribution des bénéfices et favorisant l'engagement des actionnaires).

De ce fait, un comité de veille économique (CVE) a été instauré niveau du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme Administrative par le Gouvernement le 11 mars 2020, afin d'anticiper les répercussions sociales et économiques directes et indirectes de la crise sanitaire afin de permettre la remise en marche progressive des différents secteurs d'activité. Sous les hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, un fond a été créé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », destiné principalement au soutien de l'économie nationale par l'accompagnement des secteurs les plus impactés, la préservation des emplois, l'atténuation des répercussions sociales de la pandémie et la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical.

En effet, dans la première phase, des transferts ont été destinés aux ménages inscrits au registre du RAMED :

- ❖ 800 dirhams pour un ménage de deux personnes ;
- ❖ 1000 dirhams pour un ménage de trois à quatre personnes ;
- ❖ 1200 dirhams au-delà de quatre personnes.

Dans la deuxième phase, les ménages précaires opérant dans le secteur informel et non affiliés au registre RAMED ont reçus des transferts équivalents aux montants arrêtés dans la première phase. Par ailleurs, à cause du manque des données concernant le sujet des revenus de cette catégorie, les autorités marocaines ont prévu un dispositif de collecte de données afin de bien cibler les transferts.

A cet égard, les associations ont essayé tout de même de s'activer dans les efforts de lutte contre la pandémie, tandis que les coopératives se sont trouvées sclérosées économiquement ce qui a induit de fortes difficultés de continuité et par voie de conséquence une perte de pouvoir d'achat des coopérateurs et coopératrices engendrant une forte vulnérabilité pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles.(Abdellah Souhir, président du Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (REMESS)).

En dépit de cet état de crise, plusieurs organismes ont pris des initiatives pour soutenir les coopératives, notamment les militants de l'ESS, afin d'atténuer les effets de la crise, à travers notamment la mise en place de plateformes électroniques pour renforcer les capacités de commercialisation, l'encouragement des coopératives à avoir des identités visuelles et logos et enfin une forte campagne d'encouragement.

Ainsi que le département de tutelle a mis en place une cellule de veille pour rester à l'écoute des composantes de l'ESS en plus d'autres actions menées à travers l'Office de développement de la coopération.

Le Maroc donc est amené à élaborer une feuille de route pour la suspension du confinement, un plan de relance, mais aussi trouver un équilibre entre les actions et mesures mises en oeuvre afin d'éviter les effets de la pandémie tout en veillant à ce que l'économie soit prête à se remettre rapidement post-crise. (ARMOUM. H (2021))

Absolument les initiatives ponctuelles en termes de solidarité étaient importantes, mais la crise est une opportunité historique pour faire émerger un nouveau paradigme, pour créer un nouveau modèle de développement au service du bien commun, pour construire une nouvelle société plus fraternelle et plus coopérative, pour faire émerger un monde plus juste, plus

démocratique et plus convivial.

Conclusion

En guise de conclusion, l'ESS est un acteur clé pour façonner une reprise centrée sur l'être humain et attentive à la planète, elle constitue un socle solide de pratiques et de théories à partir duquel on peut débattre, critiquer et réfléchir afin de renforcer les liens sociaux par la constitution de réseaux de solidarité économique

Parallèlement, ESS est une économie de proximité où le niveau local occupe la première place de son intervention, le renforcement non monétaire s'appuie sur un développement d'un espace public d'expression, d'apprentissage et de socialisation pour un meilleur partage des principes et valeurs de la solidarité tout en réduisant les comportements opportunistes en contribuant à la formation d'un capital de confiance et d'équité notamment en temps de crise parce que le COVID-19 va laisser une griffe durable sur l'économie nationale..

Parmi les leçons tirées de cette crise, la nécessité d'accorder plus d'importance au système sanitaire et de l'éducation et aussi aux acteurs de l'ESS, de penser plus à son indépendance économique, être à jour avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et accélérer ses efforts liés à la digitalisation de l'ensemble de secteurs. Dans cette perspective, les acteurs de l'ESS ont joué un rôle crucial du fait qu'ils disposent de solutions collectives, à court terme, renforcer les services publics et compléter l'action des gouvernements en face de la crise. Ils offrent aussi des alternatives économiques, à long terme, promouvoir des modèles inclusifs et durables, et renforcer l'accès à de nombreux droits humains.

En outre de la pandémie et ses effets néfastes sur l'économie nationale, il sera nécessaire pour la période de l'après-Covid-19 de promouvoir la coopération, en offrant les services de base d'une manière différente, en rétablissant et en créant des emplois décents grâce à des modèles d'organisation de la production divers et complémentaires.

Ce travail, dans un premier lieu, n'a pas pour but de promulguer sur le débat des définitions du concept de l'ESS. Par contre, il représente une contribution de synthèse. Et dans un deuxième lieu, cherche à montrer que l'ESS pourrait à la fois résister face à la crise en ce qui concerne l'atténuation des impacts socio-économiques du COVID 19 et participer aux éléments clés du changement post-crise.

En somme, nous constatons que la crise du coronavirus, et surtout la période qui suivra,

devrait être un véritable test pour le monde de l'économie sociale et solidaire. Dans ce sens, et pour apporter des réponses à la question du rôle de l'ESS dans la prise et l'atténuation des impacts du COVID19, nous envisageons avoir plus de données actualisées pour mener une étude globale qui intègre tous les organismes de l'économie sociale et solidaire en temps de crise et de l'après-crise.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMOUM. H (2021) « Les effets de la pandémie Covid-19 sur l'économie ? », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 1 » pp : 362- 369.
- Collette.C, et Pigé.B. (2008). « L'économie sociale et solidaire : Gouvernance et Contrôle. » Ed. Dunod.
- Draperi J-F. (2007). « L'année de l'économie sociale et solidaire. Une alternative à redécouvrir en temps de crise. » Dunod. Paris.
- Draperi. J.F. (2011). « L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? » Ed. Dunod, Paris.
- Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale. (Juillet 2020). « Note stratégique - Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc ».
- Jean-Louis Laville, (2001) « Vers une économie sociale et solidaire ? » Revue internationale de l'économie sociale : Recma, n° 281, 2001, p. 39-53.
- Jean-Louis Laville, (2011). « Agir à gauche : l'économie sociale et solidaire. » Editions Desclée de Brouwer. Paris.
- MERLANT P., PASSET R., ROBIN J. (dir.) (2003). « Sortir de l'économisme : Une alternative au capitalisme néolibéral. » Les éditions de l'Atelier.
- Poulalion.G. (1993). « Histoire de la pensée économique. Des origines à la fin du XIXème siècle. » Editions L'Hermès, p.29. Paris.
- Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020, Novembre 2011.